

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 08 FÉVRIER 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

**Présents :**

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, MAFFEI Pascal, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à BURAVAND Valérie), BURAVAND Julien (pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul).

**Absents :** FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

**Rapporteur :** Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de demander une subvention au titre des travaux de proximité pour la création d'un chemin d'accès au quartier du colombier sud, celui-ci faisant la jonction entre la parcelle A1804 où se situe la station d'épuration et le chemin des mulets.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces travaux, le montant global s'élevant à 85 000 € H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser ces travaux,

**DECIDE** de les réaliser,

**SOLLICITE** du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70 %, au titre des travaux de proximité pour la création d'un chemin d'accès au quartier du colombier sud, soit un montant de 59 500 € HT,

**SOUHAITE** réaliser ces travaux au 1<sup>er</sup> semestre 2024,

**ARRETE** comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 85 000 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 59 500 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 25 500 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire

**Objet de la délibération :**  
Demande de subvention  
2024 au Conseil  
Départemental des  
Bouches-duRhône pour la  
création d'un chemin  
d'accès, quartier le  
Colombier sud.

N°15/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18